



LE PROTOCOLE VÉTÉRINAIRE – PERFORMERS 2024

NOM CHEVAL :

Il s'accompagne de la délivrance d'une garantie formelle aux acheteurs. Les chevaux de 4 ans et plus sélectionnés subiront un contrôle de santé constitué de :

A. Bilan Radiographique (450 € HT / 540 € TTC) aux frais des vendeurs à régler directement au vétérinaire FENCES.

L'examen radiographique est réalisé au moment de la sélection, est à la charge du vendeur et à régler directement au vétérinaire.

Il comporte 23 clichés - Fers retirés :

- Face / Profil des doigts antérieurs
- Face / Profil des boulets antérieurs
- Face / Profil des boulets postérieurs
- Face / Profil des jarrets
- Face / Profil des grassets
- Radios apophyses épineuses thoraciques et lombaires (3 clichés)

Les informations qui pourront être **données sur place par le vétérinaire des ventes lors des sélections ne sont qu'indicatives** et ne seront validées qu'après une décision définitive donnée par le vétérinaire des ventes.

Les radios de bonne qualité et datant de moins de 6 mois avant la vente peuvent être prises en compte à condition de les avoir présentées le jour des sélections au vétérinaire des ventes.

Le vétérinaire des ventes décidera si elles sont d'une qualité acceptable ou si elles doivent être refaites. La relecture et la validation d'un dossier extérieur au vétérinaire FENCES entraînera une facturation de 50 € HT à la charge du vendeur.

Seules les images de qualité technique suffisante identifiées, dans l'image, au nom du cheval et du vétérinaire, transmises par courrier électronique au format JPG à l'adresse contact@fences.fr seront retenues. Aucun support de type CD ne sera accepté.

B. Examen clinique

Un premier examen clinique sommaire aura lieu ce jour afin d'écartier les chevaux présentant une anomalie significative déjà visible (yeux, cœur, poumons...)

Un examen clinique aura lieu à l'arrivée du cheval sur le concours et déterminera l'accès définitif ou non à la vente, il est à la charge du vendeur et à régler directement au vétérinaire (108,33 € HT / 130€ TTC).

Cet examen vise à écartier les chevaux qui n'apporteraient pas toutes les garanties de bonne santé. Toute administration récente de médicaments devra être signalée et notée dans le dossier médical du cheval pour être transmises au vétérinaire des ventes.

C. Tests de sang – Coggins & Piroplasmose

Le Vendeur est avisé que le test de Coggins et de piroplasmose sont obligatoires pour les performers. Il aura la possibilité de faire réaliser ces tests à ses frais dans les 15 jours précédant la vente auprès d'un laboratoire agréé par l'Agence Fences. Le résultat du test de piroplasmose figurera dans le dossier vétérinaire du cheval. Si le Vendeur ne l'avait pas fait en amont et que l'Acheteur exige un test piroplasmose pour pouvoir importer le cheval et que ce test s'avère positif, la vente sera annulée au titre de la garantie.

L'Agence Fences vous fournira un formulaire LABEO vous permettant de bénéficier de tarif préférentiel pour les analyses de vos chevaux.

Le vendeur est d'accord pour que son cheval soit vendu avec les garanties accordées par l'Agence Fences. Il donne mandat à l'Agence Fences de mener la médiation prévue par les garanties Fences figurant aux conditions générales de vente notamment quant aux examens vétérinaires et soins qui pourraient être dispensés. A l'issue de la médiation, en cas de défaut ou vice portant sur la qualité substantielle de l'équidé destiné à une carrière sportive non décelé ou non connu avant la vente, l'acheteur sera remboursé par l'Agence Fences. Dans ce cas, le vendeur est d'accord pour reprendre son équidé à ses frais. Il percevra une indemnité forfaitaire dont le montant est fixé sur le bon de garantie.

BON POUR ACCORD LE / /

Signature

Conditions Générales de Vente disponibles sur le site www.fences.fr et le catalogue des ventes

AGENCE FENCES – 16 rue du pavillon – 14700 FALAISE – France - Tel. +33 (0)2 31 90 93 24

www.fences.fr - contact@fences.fr